

Recueil des délibérations prises au conseil municipal du 21 mars 2026

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à 11 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Hubert JOUOT, doyen de l'assemblée.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BEAUDOUIN Jacques, BERTHOMET Céline, BIARDEAU Dominique, COTINAT Philippe, DECROIX Ingrid, DELAUNE Sylvie, DELSOL Nicole, FERRON Nicole, GERBAULT Régine, JOUOT Hubert, MEREY Nicolas, MONTIEGE Franck, RABEAU Aurelie, RENAUD Pascal, ROYAUTE Cyprien.

Absent (s) :

Secrétaire : ROYAUTE Cyprien

N°17-2026-2103-1	ÉLECTION DU MAIRE	Vote à bulletin secret 12 Voix pour M. JOUOT 3 Voix pour M. ROYAUTE
N°18-2026-2103-2	DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE	Vote à l'unanimité
N°19-2026-2103-3	ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE	Vote à bulletin secret 13 voix pour liste 1 2 blancs

Le Maire
Hubert JOUOT



Secrétaire de séance
ROYAUTE Cyprien

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'C. ROYAUTE', written in a stylized, cursive manner.

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 15
Absents : 0

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à 11 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Hubert JOUOT, doyen de l'assemblée.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BEAUDOUIN Jacques, BERTHOMET Céline, BIARDEAU Dominique, COTINAT Philippe, DECROIX Ingrid, DELAUNE Sylvie, DELSOL Nicole, FERRON Nicole, GERBAULT Régine, JOUOT Hubert, MEREY Nicolas, MONTIEGE Franck, RABEAU Aurelie, RENAUD Pascal, ROYAUTE Cyprien.

Absent (s) :

Secrétaire : ROYAUTE Cyprien

DELIBERATION N° 17-2026-2103-1

Objet : ÉLECTION DU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-1 ;
Considérant que le maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que 2 candidats sont déclarés,
Le conseil municipal procède à l'élection du maire.

Le dépouillement du vote, 1^{er} tour, a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 15

Majorité absolue : 8

Ont obtenu :

- M. JOUOT Hubert : douze

- M. ROYAUTÉ Cyprien : trois

M. Hubert JOUOT ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé maire

Le Maire
H. JOUOT



Fait à Prissac, le 23 mars 2026

Secrétaire de séance

C. ROYAUTÉ

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication,

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le

24 MAR. 2026

ID : 036-213601685-20260321-17_2026_2103_1-DE

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 15
Absents : 0

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à 11 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Hubert JOUOT, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BEAUDOUIN Jacques, BERTHOMET Céline, BIARDEAU Dominique, COTINAT Philippe, DECROIX Ingrid, DELAUNE Sylvie, DELSOL Nicole, FERRON Nicole, GERBAULT Régine, JOUOT Hubert, MEREY Nicolas, MONTIEGE Franck, RABEAU Aurelie, RENAUD Pascal, ROYAUTE Cyprien.

Absent (s) :

Secrétaire : ROYAUTE Cyprien

DELIBERATION N° 18-2026-2103-2

Objet : DESIGNATION DU NOMBRE D'ADJOINTS AU MAIRE

Le maire rappelle que conformément à l'article L. 2122-1 du Code général des collectivités territoriales, il y a dans chaque commune un maire et un ou plusieurs adjoints.

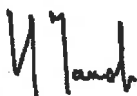
Le maire rappelle, par ailleurs, que conformément à l'article L. 2122-2 du Code général des collectivités territoriales, la détermination du nombre d'adjoints relève de la compétence du conseil municipal, sans que le nombre d'adjoints puisse excéder 30% de l'effectif légal dudit conseil.

Ce pourcentage donne pour la commune de Prissac un effectif maximum de 4 adjoints.

Le maire propose la création de deux (2) postes d'adjoints :

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, vote la création de **DEUX** postes d'adjoints.

Le Maire
H. JOUOT



Fait à Prissac, le 23 mars 2026
Secrétaire de séance
C. ROYAUTE



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026
Reçu en préfecture le 24/03/2026
Publié le **24 MAR. 2026** 
ID : 036-213601685-20260321-18_2026_2103_2-DE

**Mairie de PRISSAC
(INDRE)**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL**

Nombre de conseillers municipaux : 15
Présents : 15
Absents : 0

L'An deux mil vingt-six, le vingt-et-un du mois de mars, à 11 heures 00, le conseil municipal de la commune de Prissac, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire sous la présidence de Mr Hubert JOUOT, Maire.

Date de la convocation : 16 mars 2026

Présents : BEAUDOUIN Jacques, BERTHOMET Céline, BIARDEAU Dominique, COTINAT Philippe, DECROIX Ingrid, DELAUNE Sylvie, DELSOL Nicole, FERRON Nicole, GERBAULT Régine, JOUOT Hubert, MEREY Nicolas, MONTIEGE Franck, RABEAU Aurelie, RENAUD Pascal, ROYAUTE Cyprien.

Absent (s) :

Secrétaire : ROYAUTE Cyprien

DELIBERATION N° 19-2026-2103-3

Objet : ELECTIONS DES ADJOINTS AU MAIRE

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L2122-7-2,
Vu la délibération 18-2026-2103-2 du conseil municipal fixant le nombre d'adjoints au maire à deux,

Considérant qu'une liste de 2 candidats est déclarée,
Le conseil municipal procède à l'élection des adjoints au maire.

Le dépouillement du vote, 1^{er} tour, a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin

Nombre de bulletins : 15

À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 2

Reste, pour le nombre de suffrages exprimés : 13

Majorité absolue : 7

La liste de Mme Sylvie DELAUNE a obtenu 13 voix

Sont élus adjoints au maire :

- Mme Sylvie DELAUNE 1^{ère} adjointe
- M Dominique BIARDEAU 2^{ème} adjoint

Le Maire
H. JOUOT



Fait à Prissac, le 23 mars 2026
Secrétaire de séance
C. ROYAUTE

Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Limoges dans un délai de 2 mois, à compter de la présente publication.

Envoyé en préfecture le 24/03/2026

Reçu en préfecture le 24/03/2026

Publié le 24 MAR. 2026

ID : 036-213601685-20260321-19_2026_2103_3-DE